SÉNAT

Séance du 10 mars

Présidence de M. Bardoux, vice-président

La séance est ouverte à quatre heures.

QUESTION DE M. MAXIME LECOMTE

La résidence des évêques

M. le Président. — La parole est à M. Maxime Lecomte pour poser une question à M. le Garde des sceaux qui l'accepte.

M. Maxime Lecomte. — L'article 20 de la loi de germinal an X oblige les évêques à la résidence.

Les gouvernements qui se sont succédé en France ont veillé à son exécution ; je désire savoir si le gouvernement entend maintenir l'application de cet article 20.

Un fait récent a donné un prétexte à ma question ; je veux parler du voyage de Mgr Freppel, évêque d'Angers, à Rome.

La presse s'est emparée de ce fait : deux pensées s'en dégagent.

Le gouvernement, en outre du Concordat, a le droit à l'adhésion du clergé.

Une voix à droite : Et la liberté, qu'en faites-vous ?

M. Maxime Lecomte. — Je reviens à la question.

Dans l'état actuel un évêque peut être député : évidemment cet évêque est déchargé de l'obligation de la résidence, mais il n'est pas dépouillé de son caractère épiscopal.

Pour s'absenter comme il l'a fait, il eût dû demander au gouvernement une autorisation spéciale.

Il importe de savoir si Mgr l'évêque d'Angers a donné le mauvais exemple de désobéir à la loi.

On parle beaucoup de la pacification religieuse; il y a pour cela une condition essentielle à remplir, c'est que le contrat soit loyalement exécuté des deux parts, que le clergé ne prenne pas tous les avantages, en laissant toutes les charges à l'État. (Protestations à droite.)

M. Fallières, garde des sceaux. — Je ne puis répondre qu'à la question concernant l'application de la loi de germinal.

Quant à ce que Mgr l'évêque d'Angers est allé faire à Rome, je n'en sais rien, je n'ai pas confessé Mgr Freppel. (Rires.)

Dès que j'ai été prévenu de la question que M. Lecomte voulait me poser, j'ai eu un entretien avec Mgr l'évêque d'Angers qui m'a déclaré qu'il était allé à Rome pour faire le voyage *ad limina apostolorum*, auquel sont tenus comme lui tous ses collègues de l'épiscopat; et j'ajoute que je n'ai aucune raison de ne pas le croire (Très bien à droite).

Mgr Freppel, pressé de partir, n'a pas eu le temps de me demander une autorisation, que d'ailleurs je lui aurais aussitôt accordée.

Enfin, tous les évêques sans exception, observent scrupuleusement l'article 20.

M. le président. — L'incident est clos.

Le Sénat adopte le projet de loi sur l'unification de l'heure en France.

M. Fallières, ministre de la justice, dépose un projet de loi relatif aux caisses des retraites des employés et ouvriers.

Le Sénat décide qu'il nommera lundi la commission d'études pour l'Algérie.

Il s'ajourne ensuite à vendredi.

La séance est levée à 4 h. 50.

NOUVELLES DU JOUR

La succession de M. Tirman

Paris, 10 mars. — On disait dans les couloirs de la Chambre que les deux candidats qui avaient le plus de chances de recueillir la succession de M. Tirman, étaient MM. Cambon, préfet du Rhone et M. de Selves, directeur des Postes, ce dernier surtout en sa qualité de neveu de M. de Freycinet.

L'élection sénatoriale du Puy

Le Puy, 10 mars. — 1er tour : MM. Grellet, conservateur, 215 voix; Calemord de Lafayette, conservateur, 52; Allemand, républicain, 141 ; Chanteclauze, républicain, 78; Devins, radical, 41. Ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Edmond de Lafayette, sénateur républicain, décédé.

Le Puy, 10 mars. — Election sénatoriale, 2e tour. MM. Grellet, conservateur, 268 voix; Allemand, républicain, 225; Chanteclauze, républicain, 201. Il y a lieu à un troisième tour de scrutin.

L'élection sénatoriale de Caen

Caen, 10 mars. — Le baron Brunet, parti aujourd'hui pour Rome, a annoncé qu'il retirait sa candidature à l'élection sénatoriale.

M. Thonine-Desmazures est le seul candidat conservateur qui se porte contre le docteur Turgis, républicain.

L'incident franco-italien à Obock

Paris, 10 mars. — Le gouvernement n'a pas encore jugé à propos de faire démentir l'information de la *Tribuna* relative à un nouvel incident franco-italien à Obock.

La prétendue réconciliation de l'Empereur Guillaume et du prince de Bismarck

Paris, 10 mars. — Nous avions raison d'émettre des doutes sur les bruits d'un prochain retour aux affaires du prince de Bismarck. En effet, d'après une dépêche de Vienne, l'empereur Guillaume aurait déclaré à quelques personnes de son entourage que s'il éprouvait le besoin de changer de politique intérieure, il saurait opérer tout seul son évolution.

En Alsace-Lorraine

Metz, 10 mars. — L'agent français, qui avait été arrêté ce matin, vient d'être remis en liberté après le paiement d'une amende peu importante.

La candidature du prince de Bismarck

Berlin, 10 mars. — Le comité central du parti libéral national déclare que le député Schaff qui a pris l'initiative de la candidature du prince de Bismarck, a agi sans ordre et sans la permission du comité.

La tempête à Ostende

Ostende, 10 mars. — Le service des malles est complètement désorganisé par suite de la tempête.

Une explosion à Glasgow. — Nombreuses victimes

Glasgow, 10 mars. — Un condensateur a fait explosion dans l'usine Glion. Le directeur et de nombreux ouvriers ont été tués ou blessés; le corps de plusieurs d'entre eux et celui du directeur n'ont pas encore été retrouvés.

Le duc de Bragance malade

Lisbonne, 10 mars. — Le duc de Bragance et l'infante Manuel sont atteints de la rougeole.

L'extradition de Libraghi

Milan, 10 mars. — Le gouvernement a examiné immédiatement la question de l'extradition de Libraghi.

Le *Secolo* publie une lettre de Libraghi assurant que lorsque l'on lui livrait les chefs abyssins pour les tuer la nuit hors de Massouah on mettait au rapport officiel : exilés au delà des frontières.

Rome, 10 mars. — Le général Ereko, commandant militaire en Afrique, reconnaît qu'on a fait fusiller en masse des bandes d'africains soupçonnés de trahison.

Le gouvernement sera interpellé demain à la chambre au sujet de ces incidents.

Le tarif général des douanes

Paris, 10 mars. — M. Albin Royet, chargé par la commission des douanes du rapport sur les marbres et les pierres, va se rendre en Belgique pour étudier la question.

On sait que le gouvernement trouve trop élevés les droits proposés par la commission.

M. Graux vient de présenter l'amendement suivant au projet du tarif général des douanes, modifiant ainsi le tarif d'entrée des produits chimiques, en frappant par cent kilos les salins bruts de toutes provenances, le muriate de potasse, de droits de 13 francs; le sulfate, de droits de 4 francs, le minerai potassique, de droits de 1 fr. 50.

La commission générale du budget

Paris, 10 mars. — La commission du budget a commencé la discussion générale du budget de 1892.

Les observations échangées ne diffèrent pas de celles que les commissaires ont développées samedi dans les bureaux.

M. Proust renouvelle le vœu exprimé à diverses reprises par la commission du budget, d'après lequel aucun ministre ne pourra engager de dépenses extraordinaires sans visa de la commission du budget.

Il constate que cette prescription n'a jamais été suivie.

La motion de M. Proust a été adoptée.

La commission sénatoriale des finances

Paris, 10 mars. — La nouvelle commission des finances, nommée aujourd'hui, ne comprend pas un seul membre de la Droite.

Sont élus : MM. Cochery, Morel, Magnin, Face, Fousset, Pradal, Roger, Dauphin, Gouin, Trarieux, Boulanger, Cuviuol, Mauguin, Dautresme, Loubet, Sabline, Tirard, Lecherbonnier.

Démission de M. Tirman

Paris, 10 mars. — M. Tirman a écrit à M. Constans pour lui demander sa mise à la retraite.

Dans cette lettre, il expose que vingt-cinq années de services et un séjour prolongé en Algérie ont altéré sa santé.

Il remercie le gouvernement de la confiance qu'il lui a accordée et exprime la conviction de s'en être rendu digne.

Il ajoute qu'il restera à la disposition du gouvernement, jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

Le gouvernement priera M. Tirman de conserver provisoirement ses fonctions.

Son successeur ne parait pas devoir être désigné avant qu'une indication se soit dégagée de la Commission dont le Sénat a récemment décidé la nomination.

L'anniversaire de naissance du Czar

Paris, 10 mars. — Le 47e anniversaire de la naissance de l'empereur de Russie a été célébré ce matin, à 11 heures, à l'église russe de la rue Daru. L'ambassade au grand complet et le consulat de Russie assistaient à la cérémonie, à l'issue de laquelle une réception précédée d'un dîner a eu lieu à l'hôtel de l'ambassade.

Arrestation d'un employé de chemin de fer français à Metz

Metz, 10 mars. — Ce matin, à l'arrivée du premier train français, un douanier a arrêté un agent de la Compagnie de l'Est qui accompagnait à Metz le fourgon des messageries.

Cet agent serait soupçonné de contrebande.

Le choléra à bord du « Colombo »

Alger, 10 mars. — L'état sanitaire du *Colombo* est excellent.

Un cas de choléra s'est effectivement produit, mais c'est au moment du départ d'Haïphong.

Aucun autre cas n'a été constaté depuis.

C'est par mesure de précaution que le service sanitaire, avant de débarquer les passagers à Alger, a ordonné que les vêtements et hardes soient soumis à des fumigations.

La question de Terre-Neuve

Londres, 10 mars. — D'après les derniers renseignements, les négociations qui se poursuivaient entre les cabinets de Paris et de Londres au sujet de Terre Neuve ont abouti à un accord pour lequel les signatures seront échangées demain ou jeudi.

La convention nouvelle serait soumise aux Parlements des deux pays vers la fin de la semaine.

Au Conseil des ministres

Paris, 10 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE SECTION AU CONSEIL D'ÉTAT

M. Fallières, ministre de la justice, a soumis à la signature du président de la République, un décret portant création d'une deuxième section de contentieux au Conseil d'Etat.

LA RÉGLEMENTATION DES COURSES

Les ministres se sont ensuite occupés du projet de loi que prépare M. Develle, ministre de l'agriculture, au sujet de la réglementation des courses.

Nos lecteurs trouveront plus loin des détails complets sur ce projet.

Les élections autrichiennes

Vienne, 10 mars. — Les quarante élections au Reichsrath, qui ont eu lieu hier, portent à 319 le nombre des résultats, lesquels se décomposent ainsi : libéraux-allemands, 94 ; nationaux allemands, 17 ; polonais, 57 ; catholiques, 31 ; slovènes, 14 ; italiens, 6 ; club Coronini, 8. Les 92 autres mandats se répartissent entre les autres fractions de la manière qui a déjà été annoncée.

Parmi les élus d'hier se trouvent M. Zaleski, membre du conseil des ministres, et M. Jaworski, ancien président du club polonais.

Les marques de fabrique et de commerce

On lit dans l'*Officiel* :

« Le dépôt que les fabricants, commerçants ou agriculteurs peuvent faire de leur marque au greffe du tribunal de commerce de leur domicile ou, à défaut du tribunal de commerce, au greffe du tribunal civil, pour jouir des droits résultant de la loi du 23 juin 1857, doit être effectué par la partie intéressée ou par son fondé de pouvoir spécial.

» La procuration peut être sous seing privé, mais elle doit être enregistrée; elle est laissée au greffe.

» Le déposant doit fournir en triple exemplaire, sur papier libre, le modèle de la marque dont il effectue le dépôt.

» Ce modèle consiste en un dessin, une gravure ou une empreinte exécutée de manière à représenter la marque avec netteté et à ne pas s'altérer.

» Le papier sur lequel ce modèle est tracé ou collé présente la forme d'un carré de 18 centimètres de côté ; la marque doit en occuper le milieu, de manière à laisser les espaces nécessaires pour inscrire les mentions dont il sera parlé ci-après.

» Si la marque consiste en un signe unique ou dans un ensemble de signes employés simultanément, dont le modèle soit de trop grandes dimensions pour tenir sur une seule feuille de papier ayant 18 centimètres de côté, ce modèle pourra être, soit réduit dans la proportion nécessaire, soit divisé en plusieurs parties, lesquelles seront tracées ou collées sur plusieurs feuilles de papier ayant 18 centimètres de côté. »

La transfusion du sang de chèvre

Nantes, 10 mars. — Ce matin, en présence de nombreux médecins, le docteur Bertin a fait à l'hospice Saint-Jacques des expériences sur l'emploi du sang de chèvre comme remède contre la tuberculose.

M. Bertin combat l'application du sang de chèvre par la transfusion ; il n'admet pas non plus le remplacement du sang par le sérum fabriqué qui contient beaucoup d'impuretés et qui se décompose rapidement. Le sang de chèvre, selon le docteur Bertin, agit comme curatif et comme dynamogène quand il est appliqué par injections.

Le docteur Bertin et son collaborateur, le docteur Picq, ont montré à leurs confrères plusieurs cas surprenants de guérison notamment celui d'un phtisique qui a reçu, il y a deux mois, une injection de 15 grammes de sang de chèvre et dont la santé s'est rapidement améliorée, et celui d'un malade atteint de tuberculose osseuse qui, après une injection à la jambe, est également revenu à la santé.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 11 mars. — Hauteur barométrique, 737. Température :

A 7 heures du matin.... 3 degrés au-dessus de zéro.
A 1 » du soir.. ... 5 degrés au-dessus de zéro.
A 5 » » 4 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 10 mars. — La dépression dont le centre était hier au large de nos côtes s'est avancée à l'entrée de la Manche, le vent a tourné au sud-ouest en Bretagne et il est violent ; il souffle d'entre Nord et Nord Est dans l'ouest des Iles britanniques. Des mouvements secondaires précèdent cette dépression ; l'un d'eux existe actuellement sur le Pas-de-Calais. La baisse barométrique s'est étendue sur presque tout le continent.

La température descend encore sur nos côtes.

Le thermomètre marquait ce matin 1° à Valentia, Bruxelles, 10° à Paris et 21° à Alger.

Dans les stations élevées le thermomètre marquait 2° au puy de Dôme et 6° au pic du Midi.

En France, le temps reste à la pluie avec température douce.

A Paris, hier, pluie toute la journée.

Température la plus basse de la nuit 8°.

L'ÉPARGNE ET L'ASSURANCE

La Coopération du Commerce

En faisant ses achats dans les maisons qui distribuent les Bons-Prime d'épargne et d'assurance, on paie meilleur marché qu'ailleurs (parce qu'on y fait plus d'affaires) et on participe, chaque mois, aux tirages de la *Capitalisation*, c'est-à-dire qu'on a chaque mois autant de chances de remboursement immédiat qu'on a reçu de Bons-Prime de ses divers fournisseurs.

On peut, en outre, avec les Bons-Prime non appelés au remboursement immédiat :

1° Acheter des Bons d'Epargne remboursables à 500 fr., ou bien des Bons du Crédit Foncier avec participation aux tirages *dès le premier mois*, lots de 100.000 fr., 30,000 fr., 5.000 fr., 1.000 fr.

2° S'assurer, à un certain âge, un capital ou des rentes (garanties par la caisse nationale de retraites).

N. — Le capital serait versé immédiatement aux enfants en cas de décès prématuré de la personne assurée, père, mère, frère aîné, etc.

Voici les sommes qui ont été versées en mars à des personnes ayant fait en février leurs achats dans les maisons distribuant des *Bons-Prime d'Epargne et d'assurance* :

Part de *cent francs* à Mme Berte Callens, rue Duflot, cliente de la maison Oudar-Florin (épiceries-primeurs), place du Trichon.

Part de *cinquante francs* à M. Guy (de Lille) client de la maison du *Petit Paris* spécialité de lingerie et de chemiserie, Grande-Rue à Roubaix.

Part de *cinq francs* à Mme Marthe, cliente de la maison Vilquin-Liagre (Bonneterie). Grande-Rue.

Part de *deux francs 50* à M. A. Gressier, rue de la Concorde, client de la librairie Alfred Reboux.

Part de *5 francs* à Mme Decamps, rue des Arts, cliente de la maison Oudar-Florin (épiceries-primeurs), place du Trichon.

Part de *2 fr. 50* à Mlle Trentsaux, boulevard Gambetta, cliente de la maison Couturier-Mauprivez (chaussures), Grande-Rue.

Part de *2 fr. 50* à Mme Pieters, rue Daubenton, cliente de la maison Vilquin-Liagre (bonneterie). Grande-Rue.

Part de *2 fr. 50* à M. J. B. Lecointre, client de la librairie Alfred Reboux.

Part de *5 francs* à Mme Bauduin, rue Malcense, cliente de la maison Couturier-Mauprivez (chaussures) Grande-Rue.

Part de *2 fr. 50* à M. Léon Bouvy, rue de l'Espérance, client de la maison Oudar-Florin (épiceries-primeurs). Place du Trichon.

Part de *2 fr. 50* à Mlle Gabrielle Georgeau, Wattrelos, cliente de la maison du Petit-Paris, spécialité de lingerie et de chemiserie, Grande-Rue, à Roubaix.

Part de *2 fr 50* à M. Gustave Herbaux, client de la librairie Alfred Reboux.

Part de *2 fr. 50* à M. Bur, rue du Château, client de la maison Couturier-Mauprivez (chaussures), Grande Rue.

Part de *2 fr. 50* à M. Amédée Delmarle, client de la librairie Alfred Reboux.

Part de *2 fr. 50* à Mlle Angèle Boutry, Grande-Rue, cliente de la maison Couturier-Mauprivez, (chaussures), Grande-Rue.

Part de *2 fr. 50* à M. Gustave Lamotte, client de la librairie Alfred Reboux.

N. B. — L'Union des Achats met à la disposition de toutes les maisons de détail des Bons-Prime d'Epargne et d'assurance. Les Bons portent le *nom, l'adresse, l'indication des spécialités* des Maisons. Ils sont partagés en quatre catégories de valeurs diverses, ce qui permet au commerçant de les distribuer *à sa convenance*, selon l'importance de la dépense faite chez lui, selon qu'on le paie comptant ou non, et aussi selon la durée du crédit qu'il accorde.

Les maisons ne devront rembourser à la fin de chaque mois *que les Bons qu'elles auront distribués*.

Celles qui en distribueront chaque mois un certain nombre auront droit à des avantages particuliers.

La liste de ces maisons sera publiée régulièrement dans le *Journal de Roubaix* et dans une notice tirée à *cinquante mille exemplaires* et distribuée chaque mois à Roubaix-Tourcoing et aux environs.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La conférence de M. Ferroul au Théâtre Deschamps. — La conférence, annoncée pour huit heures et demie, s'est ouverte à neuf heures : M. Ferroul s'est excusé de ce retard en disant que les affaires du parti l'avaient appelé à Bruxelles, et qu'il n'avait pu revenir plus tôt. L'assistance, très considérable, a acclamé le citoyen Carette comme président et le citoyen Lepers, conseiller municipal, comme assesseur. Le nom de M. Henri Deschamps, conseiller d'arrondissement, avait été proposé comme second assesseur; mais devant les manifestations hostiles d'une partie de l'assistance, M. Deschamps a déclaré qu'il refusait de siéger au bureau. Le citoyen Watteau a été nommé second assesseur.

M. Ferroul a prononcé un long discours, d'une voix sonore, scandant les phrases et les relevant par un accent méridional des plus accusés. Pourquoi manifester le 1er Mai, et comment manifester ? Tel était le but du discours, mais l'orateur n'y est arrivé qu'après une longue digression sur la question sociale.

Le député de l'Aude a remonté à 1789 : la Révolution, essentiellement politique, fomentée par la bourgeoisie contre la noblesse et le clergé, fut nulle et non avenue au point de vue économique. La bourgeoisie, maîtresse de l'industrie, passa par toutes les évolutions politiques — elle fut directorienne, impérialiste, légitimiste, orléaniste, républicaine, elle serait communarde demain, si la Commune, de même que les régimes antérieurs, la laissait maîtresse absolue, économiquement parlant. La forme politique importe donc peu à la bourgeoisie : ce qu'elle entend, c'est que la forme économique ne varie pas.

Quelle différence, continue M. Ferroul, y a-t-il, pour les prolétaires, entre 1891 et 1854, par exemple ? Une constitution meilleure garantit-elle au travailleur sa part dans la production ? A-t-il réellement gagné quelque chose ? Non. Car si les salaires ont augmenté, le prix des objets de consommation a haussé parallèlement.

Après avoir persiflé les « droits de l'homme » qui n'ont jamais été, de l'avis de M. Ferroul, qu'un miroir aux alouettes, l'orateur va au devant des objections : la République, par exemple, dira-t-on, a voté la loi sur les syndicats. C'est vrai; l'on peut se syndiquer, si les patrons le permettent; puis, la loi s'est bien gardée d'accorder aux syndicats la personnification civile. De sorte que ce qu'un seul citoyen peut, 3,000 citoyens réunis ne le peuvent pas.

Au fond, il y a l'histoire si connue de la religion de Brahma : deux principes la dominent — le principe créateur et le principe destructeur. Vischnou crée, mais Shiva détruit. En France la Chambre-Vischnou crée, mais, tout à coté, il y a le Sénat-Shiva qui détruit... (*hilarité*). Moyennant quoi, toute réforme échafaudée par la Chambre, devient illusoire par le fait du Sénat.

Puis il y a cette loi étrange sur les délégués mineurs : les délégués mineurs, nommés par leurs frères de travail, ont pour mission de surveiller la mine afin d'éviter autant que possible des accidents. Pour que cette surveillance fût efficace, il fallait qu'elle fût permanente et que les délégués fussent payés par l'Etat. On a pris un moyen terme : les délégués doivent surveiller la mine... douze jours, et l'on a oublié de décréter que, pendant les dix-huit autres jours, il ne pourrait se produire d'accident. Voilà donc les délégués, obligés de travailler pendant ce laps de temps, les contrôleurs des compagnies pendant douze jours et leurs employés pendant dix-huit!

Il y a aussi la loi sur le travail des femmes et des enfants qui serait excellente s'il n'y avait pas un petit « néanmoins », qui permet à MM. les préfets, sous-préfets et garde-champêtres (*rires*) d'y déroger sur tout le territoire français « dans des circonstances spéciales ». Cependant cette loi s'impose au point de vue humanitaire, sinon, dans cinquante ans, la vaillante race ouvrière du Nord s'éteindra à moins que, ce qui se fait déjà, l'immigration ne vienne lui infuser un sang nouveau.

Parlons encore de la loi sur l'affichage : tout le monde peut afficher ; et si l'on peut poursuivre l'afficheur, on ne peut arracher l'affiche. M. Constans l'a fait cependant, parce que nos affiches... provoquaient des rassemblements. (*Rires.*)

Les barons industriels ont remplacé les barons féodaux ; ils font la loi, par le règlement, dans leurs ateliers. J'ai proposé à la Chambre, continue M. Ferroul, la suppression du règlement : peine perdue, sans doute; et mon projet restera dans les cartons dix ans encore si vous ne faites un premier mai solide.

Après avoir affirmé que l'accaparement de la machine par l'industrie moderne est un vol, et que le parti ouvrier veut une juste répartition du produit du travail entre tous les travailleurs, M. Ferroul développe le thème connu des *trois huit* — huit heures de travail, huit heures de loisir, huit heures de repos. Et il cite l'exemple de l'Angleterre, où, selon lui, les ouvriers travaillent le moins, sont le mieux payés et se nourrissent le plus confortablement.

En terminant, M. Ferroul — qui, au cours de sa conférence, avait déclaré que le prolétariat prendrait de force ce qu'il réclame si la bourgeoisie s'obstinait à le lui refuser — convie l'assistance à manifester pacifiquement le premier mai ; il suffit seulement de bien signaler à la bourgeoisie que le mouvement grandit, que nous voulons notre part de la richesse, notre part du produit du travail en attendant que nous réalisions la formule : la terre au paysan, l'outil à l'ouvrier. « Si vous pouvez manifester publiquement sans vous compromettre, faites-le ; si vous ne le pouvez pas, réunissez-vous dans des banquets, dans des assemblées ; mais qu'on sache que Roubaix a manifesté dignement.

Au moment où M. Ferroul se rassied, un jeune homme, imberbe, apparaît sur l'estrade et commence un discours aux tendances anarchistes, que l'auditoire interrompt violemment dès le début.

« — Ayant du travailler, dit-il, je n'ai pas l'éloquence de M. le docteur Ferroul... »

— Dites « citoyen ! » lui crie-t-on.

— ... de M. le citoyen Ferroul, continue l'anarchiste.

— Il n'y a pas de monsieur !

— Va donc, pilé !

— Tais-toi, bochu !

— A la porte, le blanc-bec !

L'orage se déchaîne. En vain le citoyen Carette agite-t-il désespérément sa sonnette, l'anarchiste ne pourra plus placer que des lambeaux de phrases : il continue cependant et tient tête à l'assistance.

— « Cette question, dit-il, doit être vidée par des travailleurs, non par des messieurs qui font métier de politique, qui trompent le peuple en lui conseillant de mendier une faveur à la bourgeoisie et qui ne sont que de vulgaires fumistes. »

Nouvelle tempête.

— A la porte, le blanc bec !

— Si j'ai été assez blanc bec pour me laisser exploiter par mon patron, riposte l'anarchiste, je le suis assez aussi pour vous parler!

Une partie de la salle applaudit, une autre vocifère. Le bureau réclame le silence. Des auditeurs demandent énergiquement qu'on laisse parler l'orateur, puisque la réunion est contradictoire. Peu à peu le chahut s'apaise, pour recommencer quelques minutes plus tard.

L'orateur démolit la théorie de la journée de huit heures, puis retombe sur son dada qu'on n'obtiendra rien des bourgeois par les moyens pacifiques, et que l'heure de la violence a sonné. Il se retire, hué par la plus grande partie des assistants, qui se demandent qu'il est et d'où il vient.

M. Ferroul, que le qualificatif de « fumiste » a visiblement vexé, revient sur la scène : il déclare que les véritables fumistes sont ceux qui veulent livrer le peuple désarmé, le peuple non préparé, aux canons de la bourgeoisie, aux sabres des cuirassiers et des dragons. La révolution violente se fera, d'ailleurs, si la bourgeoisie ne comprend pas son véritable intérêt en prenant l'initiative de l'évolution que nous lui conseillons.

Aucun autre orateur ne demandant la parole, le citoyen Carette donne lecture d'un manifeste assez ampoulé émanant des grévistes de Revin, et demande aux citoyens présents de donner à la sortie leur obole pour la prolongation de la grève. Quant au premier mai, dans l'idée du citoyen-président, ce doit être un jour férié, de chômage général, avec fêtes et bals : le lendemain, reprise du travail.

La sortie s'est effectuée sans le moindre incident.

Chambre de commerce de Roubaix. — La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, vendredi 13 courant, à 4 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1. Travail des enfants, des filles mineures et des femmes ; 2. Réseau téléphonique entre Paris et Roubaix ; 3. Bourses de séjour; 4. Demandes de souscriptions ; 4. Diverses communications.

A la Société de Géographie. — On nous prie de faire savoir que samedi prochain, 14 mars, il n'y aura pas de conférence au local de la Bourse. La saison de 1890. 1891 sera close le samedi 21 mars par M. A. Merchier, qui traitera un sujet tout d'actualité : « de Roubaix à Moscou ». Cette conférence sera accompagnée de projections lumineuses.

La fermeture des fourneaux économiques. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que les fourneaux économiques seront fermés le samedi 14 mars courant, à midi.

Les bons qui se trouvent entre les mains du public seront, s'ils ne doivent être utilisés, échangés avant le 14 courant au siège de la Commission, rue du Château, 4 ter, et du 15 au 18 au secrétariat de la mairie, bureau des finances.

Passé cette date, les bons encore en circulation ne seront plus remboursés.

L'habillement du personnel de l'octroi. — Une adjudication pour l'équipement du personnel de l'octroi de Roubaix a eu lieu mardi matin, à l'hôtel-de-ville.

Cette adjudication était divisée en deux lots : 1° Effets d'habillement et 2° effets de coiffure. En voici le résultat :

1er lot : Trois soumissionnaires se sont présentés, MM. Boutry Van Isseylstein, de Lille, qui a offert un rabais de 27 fr 33 c. pour cent; Dobritz, de Lille, 26 pour cent et Harissard et Cie, de Paris, 21 pour cent. Adjudicataire, M. Boutry Van Isseylstein.

2me lot : quatre soumissionnaires : MM. Harissard et Cie de Paris, qui ont offert un rabais de 21 pour cent; Boutry Van Isseylstein, de Lille, 11.53 pour cent; Dobritz, de Lille 7 pour cent et Achille Petit, de Roubaix, 8 pour cent. MM. Harissard et Cie ont été déclarés adjudicataires.

La rue Hoche. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu, à l'hôtel de Ville de Roubaix, l'adjudication pour les travaux de mise en état de viabilité de la rue Hoche, première section. Deux soumissionnaires se sont présentés : MM. Alexandre Boutry, entrepreneur à Roubaix, qui a offert un rabais de 7 pour cent et Antoine Labbe, entrepreneur à Roubaix, qui a présenté un rabais de 6 pour cent. M. Boutry a été déclaré adjudicataire.

La station de carême à Notre-Dame. — Mardi soir, le R. P. Boulenger a consacré sa conférence aux miracles de Notre Seigneur Jésus-Christ. Avant d'aborder le fond de son sujet, il a émis quelques considérations pleines d'à propos sur l'utilité des miracles en général et de ceux du Fils de Dieu en particulier. Par le fait de l'habitude qui obscurcit dans l'homme la notion des choses grandes et saintes qui lui sont familières, la foi et le sentiment religieux s'émoussent dans l'intelligence et dans le cœur humain. Dieu suscite alors des ministres, comme Dom Bosco et le curé d'Ars, qui, par leur sainte vie et par leurs miracles, ravivent dans les âmes les impressions affaiblies.

Voilà l'utilité des miracles. L'orateur a refuté, en passant, l'objection fondée sur l'impossibilité du miracle en démontrant que Dieu, pour sa plus grande gloire, les grandes lois de la nature, peut y déroger dans le même but.

Les miracles de Jésus-Christ ont eu aussi leur utilité pour la manifestation de sa divinité enveloppée des voiles de la nature humaine et de l'obscurité volontaire dont il avait pris soin de l'entourer.

Après ce préambule, l'orateur a examiné ces miracles de Notre Seigneur et a signalé quatre caractères qui les distinguent particulièrement.

Le premier est celui de l'universalité. Tous les éléments, tous les organes humains, toutes les puissances naturelles, la mort elle-même se sont inclinés sous l'empire de la parole divine de Jésus-Christ et ont servi à la perpétration de ses miracles. La volonté humaine elle-même, et c'est ici que la puissance miraculeuse de Notre Seigneur s'est surtout manifestée, a été amenée à se courber sans perdre son indépendance, sous son influence toute puissante.

La publicité est un autre caractère des miracles du Sauveur. C'est dans le temple, dans les rues, sur les places publiques, au milieu des foules, au grand jour qu'il les opère. Ils sont discutés par les spectateurs qui en sont témoins ; le récit fait par Saint-Jean de la guérison de l'aveugle né, une des plus belles pages de l'Evangile, en est une preuve évidente.

La bienfaisance caractérise aussi ces miracles. A l'encontre des propagateurs de pratiques merveilleuses qui ne font rien d'utile et qui ne s'adressent qu'à la simple curiosité Jésus n'opère des miracles que pour faire du bien. Ce caractère est clairement indiqué par l'évangéliste lorsqu'il dit de Notre Seigneur qu'il fut touché de compassion.

Enfin les miracles du Fils de Dieu sont marqués au coin d'un désintéressement absolument divin. Rien pour ses intérêts, rien même pour sa défense. Si lors de son arrestation, il renverse d'un seul mot les bourreaux qui viennent le saisir, ce n'est pas pour se soustraire à leur poursuite ; mais pour consolider la foi chancelante de ses apôtres. Ce caractère essentiellement divin éclate dans l'apostrophe de la foule sur le Calvaire : Toi qui a sauvé les autres, sauve-toi toi-même.

Il n'y a qu'un Dieu pour opérer des miracles avec un désintéressement pareil.

Le R. P. Boulenger a terminé en montrant l'utilité pratique des miracles de Jésus-Christ pour la génération chrétienne actuelle.

A part leur signification générale, chacun d'eux renferme un enseignement spécial applicable aux diverses dispositions des hommes. Ce sont ces enseignements que nous devons méditer pour nous en appliquer la réalisation.

La température. — Une violente bourrasque, accompagnée d'éclairs et de tonnerre, et d'une pluie torrentielle, s'est déchaînée, mardi, vers six heures et demie du soir, sur Roubaix et les environs. A Wattrelos, notamment, l'eau est tombée en si grande abondance que les rues étaient transformées en véritables rivières. Et dire que l'on annonce encore pour les jours suivants des bourrasques du même genre !

Un enfant brûlé, rue de Tourcoing. — Lundi soir, dans une cour de la rue de Tourcoing, une fillette de sept ans, Marie Verstraete, se trouvait seule chez ses parents. La malheureuse enfant eut l'idée de prendre une lampe à pétrole, qui se trouvait sur la table, pour monter au premier étage. Au sommet de l'escalier, elle tomba. La lampe prit feu et, en quelques instants, la fillette fut entourée de flammes ; elle reçut aux mains des brûlures et les cheveux roussis. Rien de bien grave cependant, et quelques jours de soins suffiront pour le complet rétablissement de l'enfant.

Mise en liberté provisoire de M. E. Ménart. — M. Edouard Ménart, fabricant de bonneterie, rue de Rohan, arrêté il y a quelques jours, comme impliqué dans l'affaire des vols de laines, a été mis en liberté provisoire, mardi soir à sept heures.

Un vol de bijoux. — Un vol a été commis lundi soir, vers huit heures, chez Mme Rotru, épicière, à l'angle des rues d'Isly et Montesquieu. Des malfaiteurs se sont introduits à l'aide d'une fausse clef, dans une maison inhabitée, voisine de l'habitation de Mme Rotru.

Ils sont montés sur la nochère, et, après avoir enlevé quelques tuiles, se sont laissés glisser dans le grenier. Arrivés au premier étage, chez Mme Rotru, ils ont enlevé deux bagues en or, deux broches et une paire de boucles d'oreilles, également en or et une montre en argent. Les malfaiteurs allaient passer en revue les armoires au linge quand Mme Rotru, ayant entendu du bruit, monta précipitamment ; les gredins prirent la fuite par le même chemin et, malgré toutes les recherches, on n'a pu retrouver leurs traces.

Le vol de la rue de Tourcoing. — Nous avons dit qu'un individu de la rue Grétry, nommé Charles Vanbruwaene, homme de peine à l'usine à gaz, avait été arrêté pour vol de tuyaux de plomb commis dans l'établissement. On nous prie de dire que le brocanteur, M. François V..., qui avait été trouvé possesseur d'une partie du vol, avait acheté les tuyaux de bonne foi à Vanbruwaene : lorsque la police le trouva dans la rue Daubenton, il ne portait que neuf kilogs de plomb et non treize, comme cela a été dit.

Un vol rue de la Rondelle. — Lundi soir, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Gion, tailleur d'habits, pendant son absence; ils ont opéré une perquisition complète dans les magasins et volé quatre pantalons neufs; le vol est évalué à une soixantaine de francs. Les malfaiteurs ont été dérangés dans leurs opérations car ils n'ont pas pénétré dans les autres chambres. Une enquête est ouverte.

Une tentative de vol, rue de Tourcoing. — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs ont essayé de s'introduire dans l'estaminet portant pour enseigne *Au petit Bénéfice*, situé à l'angle des rues de Tourcoing et de la Rondelle et tenu par M. Charles Spender. Ils ont brisé un carreau après l'avoir enduit de savon noir. Les voleurs sont cependant partis sans mettre leur projet à exécution. Serait-on en présence des individus qui se sont introduits chez M. Gion, rue de la Rondelle ?

La scène de violence de la Grand'Rue. — Nous avons dit qu'une scène de ménage s'était produite lundi après-midi, dans une maison de la Grand'Rue. Beaucoup de personnes ayant été induites en erreur à ce propos, il est utile de faire connaitre exactement ce qui s'est passé. Un ouvrier cordonnier, âgé de 29 ans et nommé Alphonse Demeester, accusait sa femme d'inconduite. Une scène eut lieu entre les époux, lundi vers trois heures de l'après-midi.

Demeester, poussé à bout, paraît-il, saisit un tranchet et une lime et voulut en frapper sa femme qui se réfugia dans l'estaminet de M. Debaisieux. Son mari la retrouva bientôt. Elle parvint à se soustraire à ses menaces et prit la fuite dans la rue de l'Ommelet. Demeester, toujours muni de ses armes s'élança à sa poursuite. Cette scène avait attiré dans la rue de l'Ommelet une foule considérable.

Finalement Demeester rejoignit sa femme et lui porta à la tête un violent coup de lime. Devant les huées des curieux, il se réfugia dans le débit de tabac de M. Laine, rue de l'Ommelet où deux agents vinrent le cueillir pour le conduire au dépôt de sûreté du troisième arrondissement. Quant à la femme Demeester elle retourna, le soir même, travailler à l'établissement de M. Alfred Motte, rue d'Avelghem ; mais elle fut prise de fièvre quelques heures après et dut quitter l'atelier ; son état n'inspire aucune inquiétude.

Demeester a subi un interrogatoire ; il s'est montré décidé à recommencer dès que l'occasion s'en présentera, et il a répété plusieurs fois, dans le cours de l'instruction, qu'il voulait absolument tuer sa femme.

Une chute dans une cave. — Mardi matin, une ménagère de la rue du Moulin, Mme Vanlerberghe, était allée puiser un seau d'eau dans la cour ; sur son chemin, se trouvait une trappe en bois donnant accès dans la cave. Au moment où Mme Vanlerberghe passait sur la trappe, un craquement se produisit et la femme fut précipitée dans la cave. La fille de Mme Vanlerberghe accourut au secours de sa mère, qu'elle releva sans connaissance; elle portait des blessures profondes aux jambes et à la tête. Une médecin a constaté, en outre, une fracture du poignet droit; ces blessures ne mettent pas les jours de Mme Vanlerberghe en danger.

Blessé par une toupie. — Nous croyons utile de signaler ce jeu si dangereux de la *toupie* que les gamins de Roubaix affectionnent tout particulièrement. Dans certains quartiers la circulation est très difficile, grâce aux abus qui se commettent. Lundi soir, un employé de commerce, M. Firmin M..., habitant la rue Lacroix, passait, boulevard de Strasbourg, en compagnie de sa petite fille Marguerite. Plusieurs gamins jouaient à la toupie sur l'un des trottoirs; tout-à-coup l'enfant poussa un cri; elle venait de recevoir l'engin en pleine figure. La pointe de fer lui fit une blessure profonde à la joue. Le père se mit à la poursuite du jeune imprudent, mais il n'a pu le rejoindre.

BOUCHE CLOSE

XXIII

Il retomba dans le silence de sa contemplation. Bientôt, baisant la main de sa femme :

— Oui, répéta-t-il, je suis heureux. Et si notre ami arrivait... plus tard qu'il ne faudra, ce sera, de toutes mes paroles, celle que vous devrez lui dire. Maintenant, rentrons. J'ai tout juste le temps d'écrire une lettre que la poste doit emporter.

Il remonta dans sa chambre et put seulement tracer deux lignes, d'une écriture tellement altérée que ces lignes valaient des pages pour dire qu'il était perdu.

« Pauvre ami, tu peux venir sans *chercher un prétexte*. Viens vite. Je t'en prie. J'ai besoin de te parler *avant*.

» GODEFROID. »

Puis il tomba en arrière dans son fauteuil, sans connaissance.

XXIV

Pour l'homme le plus fort, s'il apprend à l'improviste que son heure approche, la secousse est rude. Godefroid, déjà frappé dans les sources de la vie, ne [illegible] pas si près de la fin. Malgré son rare courage [illegible] de briser encore quelques fibres.

Cependant, on put le rappeler à l'existence. Mais, quand le médecin le visita dans la soirée, le malade exigea qu'on les laissât seuls.

— Combien de jours encore ? demanda-t-il. Plusieurs ?

— Ne vous inquiétez pas, répondit l'homme de l'art. Un simple évanouissement...

— Je ne m'inquiète pas ; mais je veux savoir. Ne me traitez pas en enfant. Quinze jours ?

Le docteur se tut comme s'il était subitement devenu sourd.

— Huit ?

— Quelque chose comme ça.

— Est-ce que je souffrirai beaucoup ?

— Je vous affirme que non. Aussi peu que possible. Un instant très court, probablement.

— Ah ! tant mieux ! C'est trop, déjà, de ces longues heures que les êtres aimés doivent passer autour de l'objet repoussant, défiguré, que la mort laisse après elle. Docteur, voulez-vous me rendre un dernier et grand service ? Faites croire à ma femme que sa présence me cause une émotion dangereuse. Qu'elle vienne seulement quand je l'appellerai. Pauvre petite ! Il ne faut pas qu'elle voit toutes ces vilaines choses qui précèdent la plus vilaine de toutes.

— Il sera fait selon votre désir, dit le médecin en se retirant.

Dès lors il fut établi, comme par mesure de prudence, que Jenny viendrait dans la chambre du malade à certaines heures seulement, et qu'elle n'y séjournerait point au-delà d'un temps fixé. Godefroid passait une heure, le matin, à se préparer pour recevoir la première visite avec la coquetterie d'un amant de la veille. Avant l'apparition de la jeune femme, tout l'appareil médical devait être écarté, les fioles et les tasses reléguées dans une pièce voisine, l'air soigneusement renouvelé. Alors, rasé de frais par son valet de chambre, peigné, parfumé, vêtu d'un linge éblouissant de blancheur, Godefroid disait :

— Demandez à madame si elle veut être assez bonne pour venir me voir.

Parfois, tandis qu'elle était là, il sentait l'approche d'une de ces crises d'étouffement qui commençaient à devenir fréquentes. S'efforçant de sourire, il la priait doucement de se retirer, prétextant qu'il allait dormir, et la pauvre femme obéissait, feignant de croire ce qu'on lui disait, car elle savait par le médecin que la moindre contrainte pouvait rendre la crise fatale.

Et cependant, les minutes que Godefroid passait en tenant la petite main de Jenny pressée dans les siennes étaient pour lui des moments de félicité suprême. Il semblait rétrograder dans le chemin de sa vie revenir au temps où sa tendresse demeurait cachée en lui, comme un espoir téméraire. Chose non moins étrange ! il retrouvait sa passion pour l'art ; il parlait souvent de ses œuvres, de celle des grands maîtres, de l'Opéra, des succès ou des chutes qui s'y produisaient et qu'il aimait à prédire.

Un jour, même, il voulut entendre le grand air du rôle de la princesse Adossidès qui avait été leur commun triomphe, à sa femme et à lui. Mais, au milieu du morceau qu'elle dût, cette fois, accompagner elle-même, la cantatrice éclata en sanglots, et Godefroid, depuis lors, ne parla plus jamais de musique.

Sur ces entrefaites, le malade fut vivement touché de la visite de Kéméneff, car, au fond de sa conscience, il se reprochait d'avoir méconnu la loyauté de cet ami qui avait été, de tout temps, le fidèle admirateur de ses œuvres. Cette fois, en homme bien élevé, le prince ne dételа pas et demanda des nouvelles sans entrer dans la maison. Mais madame Sauval ne l'entendait pas de cette oreille-là. Elle accourut, le fit asseoir de force au salon, et ce fut entre eux une scène parallèle comme les aimait Molière.

— Pauvre homme ! disait Kéméneff à demi voix. Pensiez-vous que le mal irait aussi vite ?

— Ma pauvre fille ! gémissait la belle-mère. En deuil avant la fin de sa première année de mariage !

— Craint-on une fin prochaine ?

— C'est une affaire de jours. La malheureuse enfant peut être veuve demain.

— Singulière destinée que celle de cet homme de talent !... A une époque, je le croyais marqué pour un grand avenir.

— Seule au monde, si jeune ! Car moi je ne compte plus. Je suis une vieille femme qui s'en ira un de ces jours. J'ai tant souffert !

— C'était un bon cœur. Il adorait sa femme.

— Ah ! oui, sans doute, il l'adorait. Mais ces artistes voient si peu le côté pratique de la vie ! Et ma fille est désintéressée jusqu'à... jusqu'à l'imprudence. Dieu sait s'il lui restera autre chose qu'un nom sans tache.

Kéméneff comprit que l'affaire du testament n'allait pas toute seule. Supposant bien que madame Sauval, dans une conjecture aussi grave, ne commettrait pas l' « imprudence » de déranger sa fille d'auprès du malade, il se leva pour prendre congé.

— Je vous prie, dit-il, chargez-vous de mes amitiés les plus sympathiques pour votre gendre. Quant à madame votre fille, veuillez mettre à ses pieds mes hommages dévoués.

— Ma fille vous a toujours considéré comme son meilleur ami.

— Après Patrice O Farrell, pensa le prince.

Mais il garda pour lui, en galant homme, le secret de la correspondance dont il avait été l'entremetteur. Il repartit après dix minutes d'audience, et s'en fut se rafraichir, lui et ses chevaux, à l'auberge du bourg voisin.

Cependant six jours s'étaient écoulés depuis que Godefroid avait écrit à Patrice. Il comptait les heures, avec une crainte qui ne le quittait pas et qu'il n'osait avouer à personne :

— S'il arrivait trop tard !

Jenny n'avait pas avoué, elle non plus, qu'elle avait confié au télégraphe les lignes de son mari, car elle avait peur que la poste fût trop lente. Avec l'électricité, on gagnait quatre jours.

Un soir de la fin de janvier, on entendit un bruit de roues devant la maison. Godefroid avait décidé sa femme, à force d'instances, à sortir en voiture pour prendre l'air pendant une heure. Mais son oreille reconnut le cliquetis de ferraille du cabriolet que l'on trouvait à louer à la station du chemin de fer, dans les cas désespérés. Il se redressa dans son fauteuil, la physionomie animée, les yeux brillants de joie.

— C'est O'Farrell ! dit-il à madame Sauval qui le gardait. Je sens que c'est lui. Qu'il vienne vite ! Il faudra nous laisser seuls.

Le jeune homme entra presque aussitôt.

— Ne m'embrasse pas trop fort, fit le malade. Tu me casserais. Assieds-toi là ; donne-moi ta main et laisse-la moi. Ah ! la solide et vaillante main ! Souviens-toi que je veux la tenir, comme je la tiens, quand le moment sera venu de faire le grand saut. Quel bonheur de te voir ! Mais comment es-tu venu si tôt ?

— J'ai reçu ta dépêche.

— *Ma* dépêche ?... Ah ! oui, je comprends. *Elle* a pensé à tout. Enfin, te voilà : je vais pouvoir causer sérieusement avec quelqu'un. Tu ne te figures pas comme il est pénible de parler de la pluie et du beau temps quand on est où j'en suis. Mais il faut bien ménager les nerfs de deux pauvres femmes à qui je prépare la fête que tu sais. Je les soigne de mon mieux, Jenny se promène. Tu ne l'as pas rencontrée ?

— Parlons de toi. Comment te sens-tu ? Je m'attendais à te trouver moins bonne mine.

— Je ne te conseille pas de t'y fier beaucoup. Mon corps est toujours là, mais il n'habille plus mon âme ; il est simplement posé. Je me rappelle à moi-même ces personnages de féerie qui sont debout devant la trappe, leur costume ne tenant plus qu'à des fils que l'on va tirer pour le changement à vue. Seulement, cette fois-ci, tout s'en ira dans la trappe du même coup : le personnage et le costume.

— Il y a quelque chose, ami, qui ne s'en ira pas dans la trappe : c'est ton âme. Mais tu peux guérir encore. Quelquefois, avec ta maladie, les gens meurent de vieillesse.

— Voilà ce que nous verrons. En attendant, profitons de chaque heure, minute par minute, car la vieillesse, entre nous, n'est pas ce que j'appréhende le plus. Tu te souviens ? Je demandais un an, un an seulement ! Il manquera trois mois sur le compte. Encore, s'il ne manquait que cela !

— Est-ce que tu n'as pas été heureux ?

(*A suivre*)

Léon de Tinseau